

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

POINTS D'ACCUEIL POUR SOINS IMMÉDIATS - (N° 3063)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par
M. Isaac-Sibille, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« un service d'urgences »

les mots :

« une structure des urgences d'un établissement de santé ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« compris »

insérer les mots :

« un service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.